

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 décembre 2024**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 25  
Votants : 29

**D24.081**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le douze décembre,  
à 19 heures,  
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT  
CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en  
session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La  
CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL,  
Président.

**Présents** : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D24.081 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** la délibération D23.012B du 02/02/2023 créant l'emploi d'adjoint technique à une durée hebdomadaire de 20 heures ;

**Vu** le tableau actuel des effectifs de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14/03/2024 ;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de supprimer l'emploi non-permanent d'adjoint technique (agent d'accueil déchetterie et travaux divers) à temps non-

complet à raison de 20 heures hebdomadaires en raison de la création d'un poste permanent à temps complet.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- la suppression de l'emploi non-permanent d'adjoint technique (agent d'accueil déchetterie et travaux divers) à temps non-complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié :

Filière : technique,

Catégorie : C,

Cadre d'emplois : adjoint technique,

Grade : adjoint technique.

Ancien effectif : 3

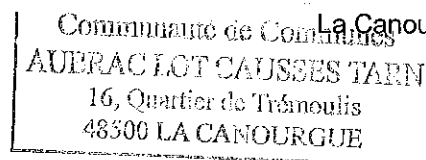
Nouvel effectif : 2

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**ADOpte** ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 13 décembre 2024,  
Le Président,

Jean-Claude SALEIL